



20 décembre 2017

## Jeux Olympiques Sion 2026 Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil

**(IVS).- Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son message ainsi que le projet de décision sur la participation financière du canton à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2026. Un montant maximal de 100 millions est prévu, dont 60 millions de francs pour le financement d'infrastructures pérennes situées en Valais et 40 millions de francs pour les frais de sécurité publique. Le Parlement traitera ce dossier lors de sa session de mars 2018.**

Dans son message au Grand Conseil, le Gouvernement valaisan réaffirme son soutien au projet de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Sion 2026. Il y voit une opportunité unique pour la Suisse et le Valais d'organiser un événement sportif majeur, avec d'importantes retombées positives en termes socio-économiques, dans le cadre raisonnable de l'Agenda 2020 du Comité International Olympique (CIO).

### Un concept de sites raisonnable et durable

Conformément aux principes de l'Agenda 2020, la répartition des sites olympiques est optimisée en fonction des infrastructures existantes et de leur connexion aux réseaux de mobilité. Le concept Sion 2026 propose ainsi des épreuves décentralisées sur plusieurs sites en Valais ainsi que dans les cantons de Vaud, Fribourg, Berne et des Grisons. Plutôt que d'en construire de nouvelles, il s'agit de mettre à profit des installations existantes, en particulier les patinoires vaudoise, fribourgeoise et bernoises, les tremplins de l'Oberland ou encore la piste de bob naturelle de St-Moritz.

En Valais, les sites retenus à ce stade sont les suivants : Sion pour les cérémonies d'ouverture, de clôture et de remise des médailles ainsi que pour les épreuves de big air, Crans-Montana pour le ski alpin, Thyon/Veysonnaz pour le skicross, le boardercross, les bosses et le slalom parallèle de snowboard, Viège pour le curling et la Vallée de Conches pour le ski nordique (à l'exception du combiné nordique et du biathlon). Rappelons qu'à ce stade, neuf ans avant les jeux, il est question d'un dossier de faisabilité et que ces choix ne sont pas définitifs.

A l'instar des sites sportifs, les structures d'hébergement seront également décentralisées à proximité immédiate des compétitions. Un village olympique de 700 appartements est prévu à Sion, ce qui correspond à la croissance annuelle du parc immobilier de la ville. Le Feriendorf de Fiesch devrait être rénové pour héberger les athlètes des épreuves de fond. Les autres personnes directement concernées par les Jeux (officiels, invités, médias) seront logées dans des structures existantes.

Un centre médias est prévu à Martigny dans les locaux du CERM, pour autant qu'une grande structure centralisée pour la presse réponde encore à un besoin en 2026.



## **Participation du canton du Valais**

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de participer au projet de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Sion 2026 jusqu'à hauteur de 100 millions de francs au maximum. Cette participation cantonale est uniquement destinée à financer des infrastructures pérennes situées en Valais et des coûts de sécurité publique.

Un total de 60 millions de francs est prévu pour les infrastructures. Il s'agit de la part que le canton est prêt à prendre en charge sur les 81 millions de francs budgétés pour des investissements durables en Valais. Ce montant de 60 millions doit encore être réparti avec précision entre le canton, les communes ainsi que les tiers concernés.

Concernant les frais de sécurité du domaine public pour l'organisation de Jeux Olympiques, quatrième événement sportif mondial, les polices cantonales ont confirmé leur capacité à gérer un tel événement. Comme pour d'autres événements d'importance qui nécessitent une collaboration intercantonale, il est prévu de faire appel à des forces de police de cantons n'ayant pas directement des épreuves sur leur territoire. La Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police a confirmé que la sécurité des Jeux pouvait être assurée. Elle s'est prononcée en faveur de la mise à disposition de forces de police de tous les cantons, mais la question de la facturation doit encore être discutée. Pour le financement des renforts de la Police cantonale, un montant de 40 millions de francs à charge du canton du Valais est prévu dans le projet de décision soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat souligne les nombreuses retombées positives d'un tel projet pour l'économie, l'image, les compétences qui seront acquises et reconnues ainsi que pour le tourisme. Grâce à la création d'une Fondation pour l'héritage olympique, dotée de 100 millions de francs, l'effet des Jeux Olympiques laissera une trace durable.

La commission économie et énergie analysera le dossier en vue de son traitement par le Grand Conseil lors de la session de mars 2018. Le Parlement statuera également sur la proposition de soumettre la participation financière du canton au referendum obligatoire. Le Gouvernement a d'ores et déjà planifié la date du 10 juin 2018 pour l'organisation de la votation.

## **Personne de contact**

**Frédéric Favre, président de la Délégation du Conseil d'Etat aux Jeux Olympiques – 027 606 50 05**